L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 30 DECEMBRE 1883. 57me Année.

Dufour, Bonnet & Co.,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. 2 Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 30 DECEMBRE 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition quotidienne.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
Un numéro seul, à la caisse, 5 cents.

Envoi par la Poste.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

Édition du Dimanche.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

Faisons-en l'essai une bonne fois.

Tel est le cri que poussent, à l'heure qu'il est, les journaux libre-échangistes de l'Ouest et du Nord. L'élévation, au poste de "Speaker", M. Carlisle, à qui l'on attribue de fortes tendances au libre-échange, la composition assez malheureuse qu'il a faite du Comité des Voies et Moyens, et qui contredit les paroles, rassurantes pour les partisans du protectionnisme, qu'il avait prononcées, en prenant possession du fauteuil, tout cela les a affolés ; ils réclament hautement l'application du système économique qui leur est si cher ; il le leur faut absolument, et le plus tôt possible.

On a beau leur objecter qu'on a déjà fait, en ce sens, des tentatives qui n'ont jamais réussi, et que les financiers voyant, chaque fois, le pays courir à sa ruine, se sont hâtés d'en revenir au système opposé—ils répondent que l'on n'a le droit de rien conclure de ces précédents, si malheureux qu'ils aient été, attendu que l'application du libre-échange n'a jamais été faite franchement, et que c'est précisément des moyens termes que l'on avait pris maladroitement, du mélange indigeste des deux systèmes contraires que vient l'insuccès.

Notre parti, disent-ils, n'a jamais été assez maître du gouvernement pour faire l'application hardie, franche, prolongée, du régime qu'il défend. L'essai qui s'en est le plus rapproché a été celui de 1846 ; et, au fond, l'idée protectionniste y dominait ; on y trouvait, partout, de lourds droits d'entrée qui l'appaient les produits étrangers, à leur entrée. Qui osera dire que c'est l'élément libre-échangiste, dans ce régime hybride, qui a causé tout le mal, plu ôt que celui de la protection, puisque tous les deux y exerçaient une égale action ?

Sans doute—ils ne le nient pas formellement, bon nombre d'entr'eux même en conviennent hautement ; les résultats, d'ailleurs, sont trop patents pour qu'on en puisse les infirmer,—sans doute, depuis plus de vingt ans, l'Union s'est enrichie ; elle a acquis une prospérité, une puissance qui tiennent du prodige, et cela, sous le règne du tarif, mais cette prospérité, cette puissance sont elles bien le résultat de la protection ? N'est-ce pas plutôt en dépit d'elle qu'elle, nous sont venues ? Il est au moins permis de poser la question ; et il y a, dans l'Union, nombre de bons esprits qui, après une longue étude du sujet, sont arrivés à cette conviction, que le tarif prohibitionniste a produit beaucoup plus de mal que de bien. Puisque l'on a permis au protectionnisme de s'appliquer franchement, de se développer complètement, pourquoi n'accorderait-on pas les mêmes faveurs au libre échange ? Pourquoi ne lui donnerait-on pas les mêmes chances ?

Voilà ce qui se dit et se redit, tous les jours, au Nord et dans l'Ouest, ce qui s'y ressasse, tous les matins, dans certains journaux, trop nombreux et trop influents.

Il n'en est pas de même des Revues qui s'occupent tout particulièrement de questions industrielles. Toutes, ou presque toutes, sont profondément protectionnistes ; elles savent ce qu'elles disent et pourquoi elles le disent ; beaucoup d'entr'elles sont très savantes, très habilement dirigées par des hommes spéciaux qui, en matière d'économie politique, en revendraient aux plus brillantes plumes de la Presse quotidienne. Mais elles ne jouissent pas de la même influence, elles sont moins lues, elles ne tombent qu'entre les mains des industriels, des travailleurs, des gens qui produisent réellement et sont véritablement utiles à un pays. Elles n'ont pas l'attrait des autres journaux, qui sont bourrés de nouvelles propres à exciter la curiosité, émaillés d'élucubrations politiques faites pour passionner leurs lecteurs et ne traitent, à leurs heures, des questions de la solution desquelles dépend l'existence matérielle des masses, qu'au point de vue du parti qu'ils servent, non au point de vue du bien-être général de la nation.

Les Revues dont nous parlons ne peuvent lutter avec eux ; elles ont raison, sans doute, mille fois raison, en principe ; en fait, elles ont tort, parce que l'influence, l'éclat, la publicité bruyante des autres feuilles leur manque.

La situation est donc grave, très grave pour nous ; elle ne l'a jamais été à ce point, et, si nous n'y prenons garde, nos industries naissantes, et, particulièrement, l'industrie sucrière louisianaise, notre gagne-pain, seront, dans la tourmente de la discussion, jetées, sans façon, par dessus bord.

Répondrons-nous aux arguments de ces messieurs ? leur dirons-nous qu'ils raisonnent comme des insensés, que l'on n'a jamais vu un peuple ayant le sens commun, abandonner un régime économique qui l'a enrichi, pour un autre qui n'a que de tristes antécédents, lâcher le certain pour l'incertain, le connu pour l'inconnu, la proie pour l'ombre ? A quoi bon ? il n'y a pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, pires sourds que ceux qui s'obstinent à ne pas entendre. On ne discute pas avec hommes à idées fixes, avec des maniaques ; on les surveille avec soin, on les entoure de gardes-fous ; on essaie de les empêcher de se nuire à eux-mêmes et à ce qui les environne.

Si les populations du Sud et, en particulier, celles de la Louisiane, ne forment pas de puissantes organisations capables d'exercer une forte pression sur le Congrès, c'en est fait de leurs industries, encore dans l'enfance ; c'en est fait de la culture de la canne.

Ce sont là pour nous des mesures de la dernière urgence. Si nous hésitons à les prendre, nous sommes perdus ; on ruinera les planteurs, puis on daignera nous jeter une légère aumône que, dans notre détresse, et privés que nous serons de tout autre moyen de vivre, nous dévorerons en deux ou trois ans, et nous tomberons dans un état pire que celui où nous étions après la guerre. A cette époque, au moins, nous possédions une industrie, que le malheur des temps avait à peu près anéantie ; mais nous possédions, avec du courage, de la constance, la faire revivre ; cette fois-ci, nous serons jetés brusquement, brutalement, dans l'inconnu, ne sachant à quelle branche de l'activité humaine nous accrocher, pour nous sauver du naufrage.

Les obsèques de Mgr Perché.

Les préparatifs des obsèques de Mgr Perché avancent rapidement. M. le général Beauregard, en qualité de grand maréchal, a la direction complète de la cérémonie ; il fera bientôt connaître le programme et lancera les convocations.

En attendant, la circulaire suivante a été envoyée à MM. les curés de toutes les paroisses catholiques de la Nouvelle-Orléans. Ils doivent en communiquer la teneur à leurs paroissiens, aujourd'hui même, aux différentes messes :

"Messieurs les curés sont priés d'annoncer, dans leurs paroisses respectives, que les obsèques présidentielles de notre vénérable et TRÈS-REGRETTÉ archevêque auront lieu, mercredi, 2 janvier.

"Le corps est et restera exposé dans l'Eglise Ste-Marie de l'Archevêché, jusqu'à l'heure des funérailles, qui auront lieu à la Cathédrale St-Louis.

"Toutes les sociétés catholiques, désirant prendre part à la démonstration, sont priées de se rendre sur la rue du Canal, avant 9 heures du matin."

Le comité d'organisation, présidé par le général Beauregard, assisté de nombreux aides de camp, assignera à chaque société sa place dans le cortège.

Les enfants des asiles catholiques devront se réunir, avant 10 heures, sur la rue Esplanade, entre Rampart et Chartres.

Aujourd'hui, au nom de Mgr F. X. Leray, à l'Eglise de l'archevêché, où sont exposés les restes du prélat défunt, les messes auront lieu, comme à l'ordinaire, à 5 1/2 heures, 6 1/2 h, 8 h. et 9 1/2 h. Vu les circonstances présentes, il n'y aura que des messes basses. Chaque soir, à 6 heures précises, vêpres des morts.

On nous affirme que, outre Mgr Elder, archevêque de Cincinnati, les sept évêques de la province d'Orléans assisteront à la cérémonie, ou y seront représentés.

Nous apprenons que M. le vicomte d'Abzac, consul général de France, a, en sa qualité de doyen du corps consulaire, invité ses collègues à assister officiellement aux obsèques.

A mesure que les renseignements certains nous parviendront, nous nous empresserons de les communiquer à nos lecteurs.

THE CONFEDERATE KNAPSACK.—Nos félicitations à M. A. Meynier Jr, l'éditeur de cette excellente et patriotique publication. Ce second numéro dépasse encore en intérêt le premier ; à chaque colonne on y trouve quelque fait attachant à lire.

La première page porte une *illustration* due au crayon de notre ami et compatriote, le colonel L. G. Fremaux. C'est un soldat appuyé mélancoliquement sur son mousquet, et qui rêve aux enfants, à la mère qui l'attendent là bas. Le dessinateur a voulu rendre par le crayon l'une des pensées contenues dans le petit poème de M. Lamar Fontaine, intitulé : *"All quiet along the Potomac to night."*

Nous publierons, dans notre numéro d'après-demain, mardi, une lettre que nous adresse, à propos d'un article de l'*Abeille* sur l'huile de coton, M. Jules Aldigé, président de toutes les "Cotton Seed Crushers' Associations" des Etats-Unis.

M. Ernest-Lagarde, professeur au Collège Mont Ste-Marie, à Emmettsburg, Maryland, est, depuis quelques jours, dans notre ville, où l'ont appelé les affaires de l'institution. Il partira d'ici vers le 8 janvier et se chargera des élèves qu'on voudra lui confier.

REPRÉSENTATION DE L'UNION FRANÇAISE.—Le contrôle pour les places réservées est ouvert aujourd'hui à l'Opéra. Voir l'annonce à ce sujet.

Jolies cartes-souvenir de Noël et de Jour de l'An chez Chartres et Bienville.

Nos lecteurs peuvent trouver, dans une de nos colonnes de ce jour, sous ce titre : Loterie Musson-Fortier, l'annonce d'une grande loterie d'un magnifique service, en argent massif, dîner et thé, pour 18 personnes, et ayant coûté $5000.

C'est un très beau travail d'orfèvrerie et l'on n'en trouve guères de semblables parmi nous, il est sorti des ateliers de la célèbre maison Griswold, de New York. Il y a là une forte tentation pour les personnes que la fortune a favorisées et beaucoup d'entr'elles y succomberont.

Une partie du produit de la loterie est destinée à la veuve et aux enfants du regretté capitaine Michel Fortier, mort, dernièrement, victime de nos luttes politiques. A une excellente affaire s'ajoute ainsi une bonne œuvre. La loterie se compose de 333 billets de $20 chacun.

Ceux qui veulent connaître ce chef d'œuvre d'orfèvrerie, peuvent aller l'examiner au No 102 de la rue Canal, dans le Marble Building, où il est exposé.

La loterie sera tirée sous la surveillance du gén. Fred. Ogden, du col. Palfrey, du col. Thos. Bayne et de M. Carl Kohn.

On trouve des billets à vendre au No 102 de la rue du Canal.

Le Dr N. P. Godfrey, dentiste, après un séjour de plusieurs mois dans les montagnes Rocheuses, nous est revenu plein de force et de santé.

Si vous désirez des bonbons fins, importés, allez chez Billard coin Chartres et Bienville.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit de moment en moment un très vaste assortiment de plumes de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit utile à elle de faire une réclame banale. Une annonce faite dans l'Abeille but d'attirer le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel, considérée à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est dire de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi des pianos de même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

Photographies de cabinet à $1 seulement la douzaine, chez E. Simon, 21 rue de l'Hôpital. Travaux exécutés avec soins et célérité.

"J'ai souffert du rhumatisme pendant plusieurs années. J'ai prié Dieu de mettre fin à ma misère ou à mes jours. Il y a quelques semaines je fus voir M. J. C. Fink, de cet endroit, pour affaires, et il m'engagea à faire usage du "Bitter Malakoff." J'en achetai de lui une bouteille et en éprouvai du bien. Après en avoir pris quatre bouteilles, je me suis trouvé en excellente santé et puis dire, aujourd'hui, avec orgueil que je travaille comme tout autre homme.

"ADAM BULLET."

Nous connaissons M. Bullet depuis nombre d'années. Il souffrait beaucoup de ce qu'il appelait le rhumatisme, quelques bouteilles de Malakoff Bitters qu'il a prises lui ont rendu la santé et lui permettent aujourd'hui de travailler. Nous attestons l'exactitude des affirmations de M. Bullet.

J. C FINK, Geuldabere.
DAN ALLISON,
Mécanicien du M. O. P. R. R.
SCOTT PETE,
Mécanicien du M. O. P. R. R.

Si vous désirez un cadeau utile et agréable, allez à la librairie française coin Chartres et Bienville.

La cour de Paris vient de rendre un arrêt intéressant et qui devra éveiller la vigilance des parquets.

Elle vient de décider qu'en matière de diffamation, lorsqu'après une condamnation correctionnelle et l'appel interjeté par le condamné, trois mois se sont écoulés sans qu'il ait été fait un acte de poursuite, le bénéfice de la prescription est acquis au prévenu.

En conséquence, statuant sur l'appel du sieur Pommier contre le jugement du tribunal correctionnel qui l'avait condamné à six mois de prison, deux mille francs d'amende et vingt-cinq mille francs de dommages et intérêts envers M. Laroche, la cour a décidé que l'action du ministère public et l'action de la partie civile étaient éteintes, et elle a renvoyé Pommier des fins de la plainte, en se fondant sur le moyen que la prescription était acquise au prévenu.

Connaissez-vous le No 27 de la rue Carondelet ? Rien d'extraordinaire à l'extérieur : mais pénétrez dans cette maison, vous vous trouverez dans un riche salon, décoré avec un goût parfait. Derrière la barre s'étalent une multitude de flacons renfermant des liqueurs de première choix. Ce salon No 27 est fort habilement dirigé par MM. C. F. Carathers et Cie, grâce à l'intelligence des propriétaires, au soin qu'ils apportent à bien servir leur clientèle, à la politesse, aux prévenances de leurs employés envers le public, cette barre a acquis une rare popularité. Si vous êtes fatigué, vous ne trouvez pas les jambes comme il faut ; il suffit d'y être entré une fois pour éprouver l'envie d'y retourner, et aucune autre ne possède une clientèle plus nombreuse, mieux composée et plus fidèle. Aussi MM. Carathers font-ils d'excellentes affaires. Si vous n'y êtes jamais entré, faites-en l'essai une bonne fois, nous vous y engageons fortement. Vous vous en trouverez bien ; la seconde, la troisième fois, vous vous en trouverez mieux encore.

Nous ne croyons pas que l'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans une maison ayant un aussi élégant, aussi complet assortiment de genre, que chez MM. Viple & Péret, No 10, rue Bourbon. Il y en a chez eux pour tous les âges, tous les sexes, pour toutes les saisons. Ces messieurs font d'excellents importateurs et ils ne vendent que des articles de première qualité. C'est ce qui explique la vogue énorme dont ils jouissent, également, les Dames, Messieurs et Enfants. Ajoutons que grâce à la notoriété que leur assurent leur clientèle, ils attirent constamment les clients chez eux, et plus ils vendent plus il leur est facile de livrer leur marchandise à meilleur marché que partout ailleurs.

Maison Philip Werlein.—Il n'est pas de maison mieux faite pour inspirer la confiance que celle dont on vient de lire le nom. Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années et faisant de très brillantes affaires, il est facile de comprendre la loyauté et la libéralité qu'elle apporte dans ses relations avec le public. A l'occasion des fêtes, elle invite ses clients à venir admirer son vaste assortiment de pianos, d'orgues et d'instruments de musique qu'elle reçoit dans le moment. Les pianos sont recommandables sous tous les rapports et seront fort appréciés des connaisseurs. Mme et M. Elie, qui ont toute notre considération de longue date, sont dans le magasin de M. Werlein, et ils seront heureux d'y retrouver leurs amis et anciens clients.

L'approche des étrennes nous remet en mémoire l'aventure de Mürger, qui voit tomber tout à coup chez lui le facteur, un calendrier à la main.

Il se fouille et s'aperçoit que la plus petite gédéroulité lui est interdite. Alors, prenant un air courroucé, il dit froidement à son visiteur :

—J'en suis fâché, mais je ne vous donnerai rien cette année, attendu que j'ai été très mécontent de votre almanach de l'année dernière.

Marié, le lundi 24 décembre 1883, à l'église St Joseph, par le Rév. Père Burke, Monsieur CHARLES ALLAIN PERRAULT à Mademoiselle JULIETTE SARPY, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédée, à 8 heures samedi, à l'âge de 69 ans Mme Vve THOMAS BLOIS, née Caroline De moruelle. Les amis et connaissances des familles Demorulle, Heno, Dean, Faurie, Gutefrey et Reneque sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire au coin des rues Prieur et Ste-Anne.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée JEUDI, 3 janvier 1884, à 9 heures du matin, à l'église St Maurice (Casernes) pour le repos de l'âme de feu LOUIS RECURT, époux de Marie Recurt, décédé le 27 décembre 1882. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son épouse et de ses enfants.

29 déc—2f

Quartier-Général de la Garde Nationale de l'Etat de la Louisiane—Premier District Militaire. Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1883.—(ordre Spécial No 4.)

I. Pour honorer la mémoire du noble et saint Archevêque du diocèse Sa Grace NAPOLEON JOSEPH PERCHÉ, une escorte militaire de la Garde Nationale fera partie du cortège qui accompagnera à la Cathédrale, MERCREDI prochain, le dépouille mortelle du vénérable prélat qui était très attaché à ce corps de milicienne depuis longtemps.

II. Le Col. G. LeGardeur, Jr, commandera l'escorte de l'Artillerie de Campagne de la Louisiane et les détachements de la Garde Nationale qui veuvent la Bataillon. Il tiendra tous les ordres nécessaires ayant trait à l'heure de réunion et aidera à la mise à exécution de tous les préparatifs des obsèques qui lui seront confiés après consultation avec le Grand-Marshal, le Général Beauregard.

III. Le Brigadier-Général Ad. Meyer, commandant de la Première Brigade prêtera son concours au Col. LeGardeur pour la composition d'une escorte représentant la Garde Nationale.

Par ordre du Major Génl. JNO G. SNIDER,
JNO. D. SCOTT,
Colonel A. A. G.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crus, ainsi que de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Feasser.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Remerciements—Le jour de Noël, tandis que les enfants gâtés de la fortune et leurs heureux parents se réjouissaient réunis autour d'une table de banquet pour célébrer joyeusement la naissance du Sauveur, les petits orphelins de l'Asile Ste-Marie, eux aussi, s'asseyaient autour d'une table abondamment pourvue de viandes froides et de mets délicats, qui eussent fait envie au palais d'un épicurien. Ce festin leur était préparé par des dames leurs bienfaitrices dévouées qui, avec un admirable désintéressement, qui quitte leurs attrayantes demeures pour se porter la joie et le bonheur dans les demeures de ces pauvres petites déshéritées de la famille humaine. Ces dames aux cœurs si aimants et si heureuse d'apprendre que le repas préparé pas elles a été goûté par les petites créatures et a contribué à leur faire passer un **Noël et Christmas** de bonheur et de prospérité.

Les Sœurs Maristites de Ste Croix aux soins desquelles est confié l'Asile, à leur tour désirent exprimer leur reconnaissance aux bienfaitrices en question ; elles prieront et feront prier les orphelins pour que Dieu les comble de ses bénédictions.

Les orphelins souhaitent à ces aimables dames une année de bonheur et de prospérité.

30 déc—1f

Remerciements.—Les Sœurs Maristites de Ste Croix, de la part des orphelins de l'Asile Ste-Marie, offrent ici l'expression de leurs bien sincères remerciements à "Santa Claus" pour son magnifique cadeau de charbon. Les orphelins sont bénévoles de former, à l'endroit de cet généreux ami, le vœu que la nouvelle année soit pour lui joyeuse et prospère.

30 déc—1f

Sale de la Compagnie de Pompiers Mesanjie No 4—Nouvelle Orléans, 29 déc. 1883—Les officiers et les membres de cette compagnie sont requis d'assister parfaitement équipés, à une réunion spéciale, LUNDI soir, 31 décembre 1883, à 7 1/2 heures.

Par ordre de
WM. H. BENSON,
Foreman.
J. P. CARROL,
Secrétaire-archiviste.
30 déc—1f

Banque Nationale Germania—Nouvelle-Orléans, 29 Décembre 1883 A une réunion des Directeurs qui a eu lieu ce jour il a été déclaré un Dividende semi-annuel de cinq pour cent, payable aux actionnaires sur demande.

J. L. BERCIER,
Caissier.

Banque Nationale d'Etat, Nouvelle-Orléans. 29 décembre 1883—A une réunion du bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable à partir du 8 janvier 1884, aux actionnaires inscrits à cette date.

30déc—7f
T. B. ROACH, Caissier.

Banque Nationale d'Etat,

DE LA NLLE-ORLEANS.

Etat de Situation Semi-Annuel, 29 Décembre 1883.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,284,255 74
Bons des E.-U, valeur au pair	425,000 00
Autres bons et sécurités	269,260 05
Propriétés foncières	116,823 71
Fonds de Rachat, 5 pour cent	19,125 00
Prêts sur demande	$493,106 94
Echanges	489,794 11
Comptant, y compris des chèques sur d'autres banques	1,012,976 32— 1,995,877 42
Total	$4,111,341 93

PASSIF.

Capital-actions	$425,000 00
Surplus	325,000 00
Profits non-divisés	16,516 06
Dividendes non-payés	84,584 19
Circulation	275,500 00
Dû par des banques et banquiers	207,111 22
Dû par d'autres déposants	2,978,318 26
Total	$4,111,341 93

SAMUEL R. KENNEDY, Président.
PIERRE LANAUX, Vice-Président.
J. H. BOAGNI, Caissier. 30 déc—

MONTREZ VOS COULEURS !

PROCLAMATION
—DE—
WARWICK,
Grand Maréchal de l'Empire.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté, le Roi du Carnaval—Salut :

Attendu que la fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain, REX, approche ; et en l'honneur de son arrivée prochaine, tous les loyaux sujets sont requis d'arborer à leurs demeures et à leurs magasins, le drapeau du Roi, le LUNDI, 7 janvier 1884 ; et, en témoignage de leur joie de son retour, continuerait d'arborer le drapeau du royaume jusqu'au Mardi Gras.

Dieu sauve le Roi.

WARWICK,
Grand Maréchal de l'Empire.

Officiel :
EGET, septième secrétaire.

Portail du Gouvernement, Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1883, le 16 Rhéme du règne de Sa Majesté.

30 déc—2f

Représentation de l'Union Française.

Le contrôle s'en ouvre aujourd'hui, DIMANCHE, au guichet de l'Opéra, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. Demain, LUNDI, on le trouvera comme d'ordinaire, au magasin de M. Guébin, No 137 rue du Canal.—MARDI, jour de la représentation, il sera de nouveau ouvert à l'Opéra toute la journée à partir de 9 heures du matin.

P. BERGER, Secrétaire.
F. TUJAGUE, Président.
30 déc—2f

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans.—Nouvelle-Orléans 29 décembre 1883.—L'assemblée annuelle régulière des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de sept directeurs pour l'année suivante, aura lieu ce jour au MARDI, 8 janvier 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Le livre des transferts sera clos du 31 décembre 1883 au 8 janvier 1884. Tout transfert fait après le 8 janvier doit être en dividende.

V. VALLOIS
Secrétaire.
30déc—au 8 jan

Royal Confectionery

Coin St Pierre et Royale,

ADOLPHE LEMANF,

ANNONCE à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment complet de bonbons, fruits cristallisés, fruits français (glacés), marrons glacés, Karlsbad, cartouches variées, bonbons de toutes sortes, Bière fantaisie. Une immense variété de gâteaux fins, gâteaux pour dessert, St Honorés, Trois frères, Philippins, Flanc Suisse, tartes Hollandaises, gâtos cake, mascapitas de centre de table, décorés avec soin, etc, etc, etc, ainsi que bonbons fins (assortis) avec dragées transparentes et abricots, dragées pâte de reine Claude, dragées au nougat brun, dragées grand Pleut et dragées Gordon à 75 cts la livre, demi-livre 40 cts la livre.

Fruits et Marrons glacés à $1 la livre.

30 déc—2f

Réouverture de l'Ancienne Grocerie de

A. VILLERMIN,

COIN UNION ET CHAPS.

M. GUSTAVE VILLERMIN fils de M. Auguste Villermin, vient de rouvrir l'ancienne épicerie, tenue par son père, au coin des rues Chaps et Union.

Il offre aux anciens clients de la maison des articles de choix ; des glycérés de première qualité ; des vins et liqueurs des meilleures marques à des prix extrêmement modérés et défiant toute concurrence. La population des deuxième et troisième district habitude à se fournir dans cette excellente maison sera bien aise d'en reprendre le chemin. A Villermin s'empressera de le servir comme jadis, le faisant son point d'honneur de ne rien pour rendre à ce bon magasin son ancienne vogue.

30 déc—1m Dim Mar

Leçons d'Espagnol.

MONSIEUR JOSEPH A. RUIZ, récemment arrivé d'Espagne, et muni de bonnes recommandations, offre ses services comme Professeur d'Espagnol.

Il donnera des leçons à domicile et il ouvrira une classe, chez lui, au No 95 rue Humoine, où on le trouvera tous les jours, de midi à 2 heures.

Monsieur Ruiz offre en même temps ses services comme correspondant.

30déc—7f

Succession de Veuve Lucien C Adam

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs créances au soussigné dans un délai de dix jours, à partir de la présente publication du présent avis. Les débiteurs sont priés d'acquitter leurs dettes dans ce même délai.

Nouvelle Orléans, le 30 décembre 1883.

CHS. E. SCHMIDT,
Avocat de l'exécuteur testamentaire
30 déc—30—3 8 janv 82 rue de la Douane.

LE PROFESSEUR BEECHER,

GUÉRISSEUR MAGNÉTIQUE,

No 152 rue Carondelet.

Spécialité pour le traitement des maladies chroniques et nerveuses. Consultations gratuites, de 9 à 2 heures à domicile. Heures de bureau De 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi.

28 déc—1m

DEMANDES.

DEUX messieurs désirent deux chambres confortables et une pension de 1er ordre, dans une famille sociale, à peu de distance de l'Hôtel St Charles. S'adresser par lettre aux initiales M. et B., bureau de l'Abeille.

30 déc—

ON demande une femme blanche dans une petite famille. De bonnes références sont requises. S'adresser au No 279 rue Royale.

30 déc—1f

Une institutrice pouvant donner une instruction générale à deux jeunes personnes, et leur enseigner l'anglais et surtout le français, trouvera de l'emploi sur une habitation située à proximité de la ville, en s'adressant au No 429 de la rue Decatur, coin Mandeville.

28déc—V D Mer

Demande d'emploi.

UN jeune homme, ayant la connaissance des affaires, désire trouver un emploi, comme commis, collecteur, etc. Il peut fournir d'excellentes recommandations. S'adresser par lettres, à R., bureau du journal.

2déc—7f

UNE Française désirerait se placer comme dame de compagnie. Elle fait bien la lecture, écrit et parle avec facilité la correspondance. Elle pourrait aussi faire l'éducation d'une ou de deux jeunes filles, et leur enseigner, outre le français, l'allemand et l'italien. S'adresser sous initiale M, au bureau de l'Abeille.

22 déc—3f

WILLIAM EPPS,

(Successeur de Louis Mich),

MONTRES et Beaux BIJOUX,

137 rue Royale, Nlle-Orléans.

30déc—1m Dim Mar Jeu—PP

G. DELIN,

171 RUE ROYALE,

ETABLISSEMENT à vapeur pour le nettoyage à sec, rue Royale 171, en face de la Cathédrale. Usine à vapeur rue Presse Branche Ursules 299 rue Royale, coin St. Philippe, Nouvelle-Orléans.

Spécialité de nettoyage à sec de tous les habillements d'hommes et de dames, tout garnis sans rien découdre, depuis le noir jusqu'aux nuances les plus claires. Réapprêtages des soies et des velours. Tous les ouvrages rendus en 48 heures. Voir les travaux aux étalages. Nettoyage à domicile, des ameublements, tentures de voitures, etc.

9déc—3m—Dim. Mar. Jeu.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 29 décembre 1883.

Bielelli, Rome Aud, Brigando Jos, Barton D, Clairaire Vincent, Cummings Jos, Conde Thos, Cavens Franc, Celesta Tomas, Condens Gelo, Cornglin Guis, Canepa Mich, Condesta Di Vita Ant, Demsey Jas, Dudoc Franc, Dolrich Hy.

Eagan Wm, Eisan A 2, Scott D R.

Fitzerald Tho, Costa J, Filippaty A S, Fitzdemon Cal W C.

Gibes Arthur 4, Grandy J, Greenwald S.

Hallsworth Jas, Hoeld Jos, Haas Thomson, Harper Otto.

Ipsella N.

Jones Jos, Kimell J W

Lesan Mr, Lucia Lingi, Leion Mos.

Morales St-Cruz Ber, McGowan C, Mensel C, Merriens T C, Mesesbe F, Manial C, Milesio Sal, Miceli Gas.

Newbrick Jas, Nap Tete Capt, Nicholson A H.

Pacific Rail, Rebile Jos.

Telegraphic Co), Porto Cesare, Prosalino Sacin.

Russell Rob, Ribeyrou Y C.

Schmidt Emilie, Simons Jos, Stent Rob, Taylore Alexis, Thoiks Jas.

Watkins W, Wyhams H A, Wallace A B.

G. B. MERCHANT,
Maître de Poste.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

L'élection annuelle des officiers de cette société qui doit avoir lieu pendant l'année 1884, aura lieu JEUDI, 3 janvier, à son local ordinaire.

Les scrutin sera ouvert de midi à 7 heures du soir. Ne seront admis à voter que ceux qui auront réglé leur compte avec le collecteur. Les récalcitrants n'en prononceront, sans aucun doute, d'accomplir ce devoir.

Par ordre du Président.
J. H. BEGUELOUA, Secrétaire.

30 déc—2f

MANTEAUX.

MANTEAUX, - MANTEAUX

H. L. NORES,

205 - rue du Canal - 205

Entre Bourgogne et Romparts.

AYANT reçu un fort lot de MANTEAUX, A DOLMANS, COUVERTURES DE LAINE VIGNES, trop tard pour la saison nous les offrons

A moitié prix de leur valeur réelle.

Ne manquez pas l'occasion, car c'est le plus grand bargain qui a jamais été offert.

H. L. NORES,

30 déc—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu à l'Asile, DIMANCHE prochain, 30 du courant, à 5 heures du soir.

Objet de la séance : Proposition pour venir en aide aux familles des 35 victimes du naufrage du "Borbey."

Par ordre du Président, ANT. CARRIERE,
L. SIMON, Secrétaire.
28déc—2f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL 1883.

Le Conseil d'Administration, dont les pouvoirs expirent ce jour (25 novembre), a l'honneur de vous soumettre le résumé de ses travaux pendant l'exercice qui vient de finir. Il croit avoir défendu, en toutes circonstances, les intérêts de l'association sans pour cela avoir porté préjudice aux droits acquis et avoir exercé la bienfaisance dans les limites du droit, de la justice et de la raison.

Rapport du Comité de Finances.

Le bilan de la Société est de 48 actions de $10 chacune.

Nous avons l'honneur de vous présenter ces titres pour nos acquittés.

Le 28 nov. 1882—Balance en caisse	$7,057 83
Reçu depuis pour quotités 113 admissions	12,889 5
payantes	565 00
Reçu depuis pour 4 membres honoraires	20 00
Reçu depuis pour loyers	912 00
Produit net du bal	610 65
Divers	102 75
Total général des recettes	$17,557 73
Dépenses à déduire	
Fund. allie	$781 50
Eclairage et chauffage	129 60
Annonces, imprimés, ons et frais de bureau	206 85
519 bons de secours	2,630 00
Médicaments	3,685 13
Fournitures à l'Asile	150 32
Gardien	3,075 15
Médecin	1,657 00
Collecteur	1,348 21
Secrétaire	1,200 00
Réparations Asile et maisons	1,002 27
Taxes, assurance et gages	306 35
Repartiement d'un Secrétaire	56 10
Divers	8 85
Total général des dépenses	$15,036 33
Balance en caisse ce jour	1,721 40

Caisse de Bienfaisance.

26 nov. 1882—Balance en caisse $781 66

Rapport du Comité d'Admission.

Le 28 nov. 1882—La Société se composait de 1,395 membres
Admis depuis cette époque 150
Total 1,545
Sur lesquels il faut déduire :
Démissionnaires 11
Décédés à domicile 28
" à l'Asile 8
Rayés 55
Expulsés 1
Radiés 1
104
Effectif actuel 1,441 membres

Classés ainsi qu'il suit :
Pensionnaires à l'Asile 5
Exempts de quotité 19
Membres honoraires 12
Veufs 122
Veuves 1
Membres actifs 1175 1441

Plus 9 orphelins de père et de mère.

Nous avons en outre les noms de 40 membres à notre effectif précédent.

Nous avons à remercier la Commission sans cesse de notre dévoûment et de nous aux gracieuses offres que notre Société offre à tous ses membres, aux soins que nous donnons à nos membres malades ainsi qu'à leurs familles ; aux secours qu'nous accordons à nos membres dans le besoin et à ceux qui quittent la ville ou vieillesse.

Rapport du Comité de Secours.

Nous appelons particulièrement l'attention des sociétaires sur notre rapport. Il démontre par des chiffres à quel point la Société a été éprouvée cette année, comme l'année dernière, toute notre attention a été portée aux soins à donner à nos veuves, à nos sociétaires et à nos orphelins dans le besoin. Nous avons accordé 519 bons Tous payés en monnaie des Etats-Unis.

Nous avons en pendant cet exercice 82 hospitalités pour nous, ainsi répartie :

Sociétaires	37
Epouses de sociétaires	8
Enfants "	37
Total	82

Sur ces 82 enterrements, 78 sont restés à notre charge.

Nous avons 6 sociétaires à l'asile qui sont entretenus à nos frais.

Ces sociétaires sont incapables de gagner leur vie, soit à cause de leur âge